

**Projet de Compte Rendu
de la Réunion de la Commission des affaires parlementaires**

Vancouver (Canada), 19 et 20 mars 2012

BRUXELLES (BELGIQUE) | 10 JUILLET 2012

Compte rendu de la réunion

Présidence de M. Pierre De Bané Président de la commission

* * *

La commission des affaires parlementaires s'est réunie à Vancouver les 19 et 20 mars 2012, sous la présidence de **M. Pierre De Bané**, sénateur (Canada), Président de la commission.

Le Président Pierre De Bané souhaite la bienvenue aux divers délégués venus dans l'Ouest canadien puis lit un message émouvant de l'hon. **Andrée Champagne**, présidente de la section canadienne de l'APF et 1^{ère} Vice-présidente de l'APF, expliquant les raisons personnelles qui l'empêchent malheureusement d'être présente à cette réunion.

Avant de passer à l'ordre du jour, un tour de table permet à chacun de se présenter.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Président présente l'ordre du jour qui s'articule en dix points.

*Sur proposition de **Mme Michèle André (France)**, vice-présidente de la Commission, le projet d'ordre du jour est adopté.*

2. Adoption du compte rendu et du relevé de décisions de la réunion de Kinshasa (6 et 7 juillet 2011)

*Sur proposition de **Mme Martine Bondo (Gabon)**, vice-présidente de la Commission, le compte rendu et le relevé de décisions sont adoptés.*

3. Communication de M. Pierre De Bané

Le Président présente pour les nouveaux participants à la commission, avec l'appui d'un diaporama qu'il a réalisé, la place des différentes institutions de la Francophonie.

4. Présentation d'une vidéo sur la réunion de printemps 2011 de la Commission (Clermond-Ferrand - France - 5 et 6 avril 2011)

5. Présentation et examen des projets de rapports

5.1 • Le nomadisme politique

Rapporteurs : Mme Carole Poirier (Québec)
M. Blaise Lambert Kyelem (Burkina Faso)

Mme Carole Poirier (Québec) et M. Blaise Lambert Kyelem (Burkina Faso) présentent leur projet de rapport sur le nomadisme politique en rappelant que ce sujet important pose de sérieux problèmes dans de nombreux pays.

Lors du débat qui suit, M. Jean-Claude Maene (Belgique /Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles) exprime sa compréhension sur le nomadisme lié à l'atténuation des clivages entre la droite et la gauche. Il rappelle également qu'avant d'être représentant d'un parti, l'élu est le représentant du peuple. En revanche, il se montre gêné par la question de l'allégeance. Mme Martine Bondo (Gabon), vice-présidente, apporte quelques précisions sur la situation dans son pays puis la délégation haïtienne explique le développement du nomadisme en politique haïtienne par l'environnement de pauvreté : Le vote de la loi sur les partis politiques fait obligation au parlementaire d'être membre d'un parti, sous sanction de perdre son siège. Cette loi a été adoptée au Sénat et est en navette à la Chambre des députés. En RDC, l'élection se fait d'abord sur la personnalité. La loi contre le nomadisme prévoit la perte du mandat lorsque le parlementaire quitte le parti. Du coup, il ne le quitte pas mais ne défend plus la position du parti.

M. Fathi Derder (Suisse) ne défend pas le nomadisme. Il considère cependant que l'exception ne doit pas conduire à exclure le nomadisme par la loi, ce qui serait alors, à son sens, peu conforme avec la démocratie. Il est plus démocratique qu'un parlementaire ayant décidé de quitter son parti l'affiche clairement. Interdire le nomadisme ne peut donc apporter une réponse adéquate à ce problème. Il ajoute qu'en Suisse, il n'y a aucun intérêt à quitter son parti au risque de ne pas se faire réélire.

Mme Michèle André (France), vice-présidente, s'interroge sur le rôle des partis afin de savoir s'il est défini de manière claire dans la Constitution, comme c'est le cas en France. De même, elle s'interroge sur les règles de transparence liées au financement public des partis politiques et au statut de l'opposition parlementaire, liés tous deux à l'exigence démocratique moderne. M. Louis Vlavonou (Bénin) s'interroge sur le fait de savoir s'il est possible de légiférer contre la liberté.

Mme Carole Poirier (Québec) précise que dans son parti, le vote libre pouvait désormais exister, en particulier sur des questions éthiques. M. Blaise Lambert Kyelem (Burkina Faso) ajoute que là où s'arrête la liberté commence le devoir. Il ajoute qu'au début de la préparation de ce rapport il s'agissait surtout de traiter l'image du parlementaire, mais qu'au fur et à mesure de l'étude, le contexte socio-culturel s'est largement imposé. Mme Carole Poirier (Québec) apporte quelques précisions complémentaires sur le financement des partis en rappelant que ce point ne faisait pas partie du mandat de départ, mais pourrait faire l'objet d'un nouveau rapport. En conclusion, elle ajoute que les systèmes sont trop différents pour adopter une situation uniforme partout.

Le Président remercie les deux rapporteurs pour cette intéressante contribution. Avant de donner la parole à M. Louis Vlavonou (Bénin) pour un rapport sur « Discriminations et élections », M. Pierre De Bané évoque l'intéressant projet de rapport que Mme Layadi (Maroc) avait présenté l'an dernier sur « Parlement, presse, médias et démocratisation ». Il ajoute que Mme Layadi a été réélue lors des dernières élections législatives mais qu'elle n'a pas été reconduite au sein de la section marocaine de l'APF. Mme Michèle André

(France), vice-présidente, après avoir rappelé la qualité du travail fourni par Mme Layadi au sein de la Commission pense que sur la base de son projet, il serait bien que le rapport puisse se poursuivre et être adopté par la Commission. En l'absence de réaction jusqu'à cette date de la section marocaine sollicitée sur ce point, **M. Fathi Derder (Suisse)**, lui-même journaliste de métier, se propose d'apporter sa contribution. M. le Président De Bané remercie chaleureusement M. Derder de sa proposition. (*Assentiment*)

5.2 • Discriminations et élections libres, justes et transparentes dans l'espace francophone : état des lieux, enjeux et perspectives

Rapporteur : **M. Louis Vlavonou (Bénin)**

M. Louis Vlavonou (Bénin) présente son projet de rapport.

Dans le débat qui suit, **Mme Carole Poirier (Québec)** demande si l'ensemble des parlements est adapté au langage des signes. **Mme Martine Bondo (Gabon)**, vice-présidente, précise que cela est compliqué dans certains pays du sud en raison des coûts.

Mme Michèle André (France), vice-présidente, se réjouit que la question des discriminations ait été traitée par un homme dans un rapport particulièrement intéressant qui souligne que la discrimination n'est pas normale. A cet égard, elle considère que ce rapport fera date.

M. Fathi Derder (Suisse) souligne avoir apprécié les éléments du rapport montrant comment la discrimination positive était difficile à mettre en œuvre. Par ailleurs, il considère, de manière générale, que la législation n'est pas forcément la meilleure manière d'y accéder. **Mme Michèle André (France)**, vice-présidente, précise que le quota est, à un moment donné, la seule possibilité d'agir pour corriger et compenser les choses.

M. Fathi Derder (Suisse) indique qu'il y a pu avoir un gouvernement fédéral à majorité féminine en Suisse, sans quota. **M. Claude Schlüchter (Jura)** ajoute que ce gouvernement à majorité féminine avait cependant été lié à des manifestations de femmes pour y parvenir. Mais il pense également que la mobilisation fait bouger les choses sans être obligé de légiférer. Pour autant, il constate aussi que les femmes ne sont pas majoritaires au Parlement. Ce sont donc aux partis de gérer les choses. **M. Blaise Lambert Kyelem (Burkina Faso)** précise que si la classe politique est unanime sur ce sujet, pourquoi faudrait-il s'empêcher de légiférer? Les expériences haïtiennes et rwandaises sont également évoquées par **Mme Edmonde Suplice Beausile (Haïti)** et **M. Gabriel Semasaka (Rwanda)**.

Le Président remercie le rapporteur. La commission entend ensuite une communication de **Mme Michèle André (France)**, vice-présidente, sur l'avancement des synthèses du rapport portant sur « La vie des assemblées dans l'espace francophone : recueil des procédures et des pratiques parlementaires ».

5.3 • La vie des assemblées dans l'espace francophone :

recueil des procédures et des pratiques parlementaires

Communication de **Mme Michèle André (France)**, rapporteur

Mme Michèle André (France), rapporteur, rappelle le sens de ce rapport, chapitre par chapitre, puis précise que les derniers chapitres seront présentés lors de la prochaine réunion de Bruxelles.

Le Président remercie Mme André pour ce travail d'ensemble et lui transmet la présidence de séance pour l'examen du point 6 de l'ordre du jour.

6. Communication de M. Pierre De Bané (Canada), président, sur la nécessité de mieux connaître l'OIF, ses missions, ses programmes, son financement, sa coopération avec l'APF et l'étude d'un mémoire et d'une motion sur ce sujet.

M. Pierre De Bané (Canada) présente une communication sur la nécessité de mieux connaître l'OIF, ses missions, ses programmes, son financement, sa coopération avec l'APF et l'étude d'un mémoire et d'une motion à ce sujet.

A cet effet, il retrace l'évolution de l'APF devenue assemblée consultative lors des Sommets de la Francophonie et de ses relations avec l'OIF. Il rappelle les décisions du Bureau de Phnom Penh, chargeant la Commission des affaires parlementaires d'en discuter avant la prochaine réunion du Bureau en juillet.

Mme Michèle André (France), présidente de séance, salue la détermination du Président De Bané à faire avancer ce dossier. **M. Martin Nyonyo Balikwisha (RDC)** propose de repousser le débat au lendemain. **Mme Martine Bondo (Gabon)**, vice-présidente, s'interroge en particulier sur l'avenir financier des Parlements nationaux de jeunesse et demande à pouvoir enrichir le document avant la plénière de Juillet.

M. Pierre De Bané précise que la résolution ne porte que sur deux pages. Elle est la moins contentieuse possible car elle évoque des demandes d'information afin de savoir ce qui se passe avec les financements. Ce ne sont pas les parlementaires qui vont décider. Ce sont les gouvernements qui prendront les décisions. Il ajoute que dans un second temps, lorsque l'on bénéficiera de l'information, on pourra s'exprimer à titre consultatif sur les évolutions budgétaires portant sur tel ou tel secteur.

M. Fathi Derder (Suisse) demande des explications sur l'évolution en baisse des crédits affectés à l'APF. **M. Blaise Lambert Kyelem (Burkina Faso)** se pose beaucoup de questions et aimerait savoir ce qui se passe. Il est en effet possible d'avoir accès aux données budgétaires au sein de chaque parlement lorsqu'on le souhaite. Quelle est le rôle et la place de la Francophonie ? A priori ce sont des fonds publics. Il est donc normal que des parlementaires en soient informés. Ce ne sont pas des choses cachées. Il souhaite voir quelles sont les économies d'échelle qu'il faut faire. **M. Pierre De Bané** indique que l'OIF dispose d'un dossier budgétaire complet alors que l'APF ne dispose pas de ces informations. **M. Gabriel Semasaka (Rwanda)** ajoute que si les parlementaires sont suffisamment informés sur le paiement des contributions des sections ou des Etats, il est alors possible d'agir.

Le lendemain, à la reprise des travaux de la Commission, **M. Martin Nyonyo Balikwisha (RDC)** propose d'adopter cette motion. **Mme Martine Bondo (Gabon)** indique avoir quelques interrogations. **M. Pierre De Bané (Canada)** précise la raison pour laquelle la section canadienne a amené ce sujet. **Mme Michèle André (France)** ajoute que la Commission va adopter un avis de la commission qui sera ensuite transmis au Bureau de l'APF qui en discutera en juillet. **M. Pierre De Bané (Canada)** lit la résolution à partir de sa ligne 347 en ajoutant que le 1^{er} paragraphe est rédigé sur inspiration du Président de l'Assemblée nationale du Québec. **M. Jean-Claude Maene (PFWB)** propose un amendement

de forme et de cohérence afin d'améliorer la lisibilité et la compréhension du texte. Le document ainsi amendé est adopté.

(adoption à l'unanimité)

Mme Michèle André (France), vice-présidente, précise que le document est adopté afin de faire avancer la réflexion au Bureau de l'APF. **M. Fathi Derder (Suisse)** indique qu'en fonction de la crise actuelle, les réductions budgétaires seront probablement difficiles à limiter au sein de chaque parlement. **M. De Bané (Canada)** indique enfin qu'en accord avec le Président Jacques Chagnon (Québec), chacun allait se battre pour défendre les budgets alloués à la Francophonie.

A l'issue de cette discussion, **M. Pierre De Bané (Canada)** reprend la présidence de séance des travaux pour l'examen des points 7 et suivants de l'ordre du jour.

7. Programmes de coopération parlementaire

7.1 • Les séminaires parlementaires et les stages de formation

M. Louis Vlavonou (Bénin) présente son rapport sur les séminaires parlementaires et les stages de fonctionnaires.

Dans le débat qui suit, **Mme Michèle André (France)** s'exprime sur son expérience lors du séminaire parlementaire de Bamako, en particulier sur le code de la famille au regard des pressions traditionnelles et religieuses. Elle ajoute que le débat était centré sur l'état civil. **M. Jean-Claude Maene (PFWB)** en écho aux propos de Mme Michèle André s'est interrogé sur le fait de porter une caution ou non à ce type de séminaires.

Mme Michèle André (France) précise que lorsque la demande d'un séminaire avait été faite, les autorités du Mali souhaitaient s'entourer de l'APF pour desserrer la contrainte car ils étaient dans une nasse. **M. Blaise Lambert Kyelem (Burkina Faso)** indique en effet qu'il y a un problème sécuritaire important dans la zone depuis la chute du colonel Khadafi et en outre des pressions religieuses sur la classe politique à l'aube d'un scrutin électoral décisif.

Le Président remercie le rapporteur.

7.2 • Le programme NORIA

M. De Bané (Canada), président, présente une communication sur le programme NORIA qui va fêter ses 10 ans : Un programme créé pour le renforcement des capacités des parlements francophones du Sud afin de contribuer à la réduction de la fracture numérique nord/sud en développant le transfert de compétences et de connaissances dans le cadre du travail parlementaire.

Il transmet ensuite la parole à Mme Mireille Eza, directrice de ce programme au secrétariat général de l'APF qui apporte les précisions techniques sur l'actualisation des actions de ce programme depuis la dernière réunion de la commission. Un film est en outre projeté sur la dernière mission de NORIA au Togo.

Dans le débat qui suit, **Mme Edmonde Suplice Beauzile (Haïti)** s'exprime sur la faiblesse des programmes de coopération pour les haïtiens francophones au regard des programmes à destination des anglophones. **M. Didier Sclüchter (Jura)** s'interroge sur l'obsolescence des appareils informatiques, alors que l'évolution en ce domaine va très vite. Comme le programme atteint les 10 ans, il se demande comment le programme a évolué et quelles en sont les retours. **Mme Yuliana Koleva (Bulgarie)** indique que depuis 2012 le site du

parlement bulgare est en ligne en français par l'appui du programme NORIA et elle en remercie l'APF. **Mme Edmonde Supplice Beauzile (Haïti)** s'inquiète de l'action de formation pour les parlementaires haïtiens. **Le Président** précise en réponse que si Haïti souhaite bénéficier d'un séminaire parlementaire, la section haïtienne de l'APF peut tout à fait légitimement en faire la demande auprès du secrétariat général de l'APF.

7.3 • Le parlement francophone des jeunes et les parlements nationaux de jeunesse

Mme Martine Bondo (Gabon), vice-présidente, présente son rapport sur les programmes jeunesse de l'APF puis laisse la parole à **M. Bachir Dieye**, responsable des programmes « jeunesse » au secrétariat général de l'APF, sur la place des jeunes issus de ces programmes au Forum de la langue française.

Dans le débat qui suit, **M. Blaise Lambert Kyelem (Burkina Faso)** évoque la question des parlements des enfants, financés parfois par des organismes internationaux comme le PNUD et l'articulation qui peut se faire avec des parlements de jeunes. **M. Gabriel Semasaka (Rwanda)** souhaite comprendre ce qu'est le Parlement francophone des jeunes. Il évoque l'expérience rwandaise du sommet national des enfants de 7 à 18 ans, qui réunit environ 500 enfants au parlement rwandais. **M. Blaise Lambert Kyelem (Burkina Faso)** propose que chaque parlement décide ce qu'il souhaite en matière de parlement de jeunesse et que les thèmes soient bien cadrés.

Le Président remercie le rapporteur.

7.4 • Les missions d'observation des élections

M. Jean-Claude Maene (PFWB) présente son rapport sur les missions d'observation des élections après que **le Président** ait rappelé le contexte dans lequel il a lui-même évoqué, lors de la présentation d'un mémoire de la section canadienne lors de la réunion du Bureau à Phnom Penh, les difficultés que l'APF rencontre aujourd'hui avec l'OIF sur ce sujet.

M. Jean-Claude Maene (PFWB) évoque la dégradation de ce qui devrait être d'une rigueur exemplaire dans la liaison avec l'OIF puis évoque les missions effectuées dans le cadre des élections suivantes : Seychelles, Tunisie, Cameroun, RDC, Côte d'Ivoire. Il rappelle que la présence de parlementaires est un plus et qu'il est important de s'imposer vis-à-vis de l'OIF, en s'appuyant notamment sur un exemple qu'il a vécu personnellement au Niger avec les experts de l'OIF. Il tient à rappeler que le politique a toute son importance, au regard de la légitimité démocratique de ces missions.

M. De Bané (Canada), président, ajoute que l'OIF doit comprendre que la légitimité démocratique des missions qu'elle initie est intimement liée à la place qu'elle y réserve pour les parlementaires : Or il faut dire les choses clairement, le compte n'y est pas !

C'est la raison pour laquelle **le Président** précise avoir invité **M. Hugo Sada**, Délégué à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme (OIF/DDHDP) à être auditionné par la commission. Cela devait constituer le point 7.5 de l'ordre du jour, mais **M. Sada** s'est excusé, retenu auprès du **Président Diouf** pour les festivités du 20 mars, journée internationale de la Francophonie. Il s'est cependant engagé à venir s'exprimer devant la Commission en juillet prochain.

En outre, après avoir salué le très intéressant rapport de **M. Maene**, **le Président** ajoute pour sa part voir deux questions essentielles :

- Qu'est ce qu'une mission d'information et de contact par rapport à une mission d'observation électorale ? Différence ? Impact ?
- Comment l'OIF envisage-t-elle de renforcer la légitimité de ses missions par l'APF ? (Des parlementaires chefs de mission ? Un nombre renforcé de parlementaires au sein des missions OIF ? L'accompagnement par un fonctionnaire du Secrétariat général ?)

Dans le débat qui suit, **M. Didier Sclüchter (Jura)** confirme l'importance fondamentale du parlementaire au sein de ces missions. Le parlementaire doit participer mais aussi conduire la mission face aux technocrates et appuie fortement ce qui a été dit. **Mme Martine Bondo (Gabon), vice-présidente** souhaiterait que le secrétariat général de l'APF soit impliqué au sein de ces missions en participant sur un temps plus long que les parlementaires. Elle s'interroge sur l'absence de mission au Gabon lors des législatives au Gabon. **Le rapporteur** évoque les difficultés à travailler avec l'OIF alors que les rapports intermédiaires ne sont pas communiqués à l'APF. Il s'interroge également sur la pertinence de ces missions et la formation des observateurs locaux. **Mme Michèle André (France), vice-présidente**, rappelle que la Commission avait effectué un vrai travail de fonds avec l'OIF sur ces questions. Les choses avaient bien avancé. Mais l'OIF n'a pas tenu ses engagements à long terme, comme elle l'a rappelé avec le **Président De Bané** lors du Bureau de Phnom Penh.

Le Président ajoute que ce sujet est loin d'être clos. En conséquence, il propose de mandater **Mme Michèle André (France), vice-présidente**, afin qu'elle puisse le représenter, aux côtés du rapporteur de la Commission sur ce sujet, **M. Jean-Claude Maene (PCWB)**, pour une rencontre de travail avec M. Hugo Sada à Paris, préparatoire à son audition du mois de juillet par la Commission. Il ajoute enfin souhaiter que les choses avancent désormais dans le bon sens. (*Assentiment*)

8. Préparation de l'audition de M. Abdou Diouf, Secrétaire général de la francophonie (XXXVIII^e session de Bruxelles)

M. Pierre De Bané (Canada), président, rappelle à la Commission qu'il lui revient de rédiger deux questions au Secrétaire général de la Francophonie, qui seront posées lors de la session de juillet.

Mme Carole Poirier (Québec) et M. Blaise Lambert Kyelem (Burkina Faso) proposent une question liée au nomadisme politique.

Mme Michèle André (France) se demande si la gravité de la situation des femmes dans certains pays ne mériterait pas une question, suite au séminaire parlementaire tenu à Bamako sur le code de la famille.

M. Pierre De Bané (Canada), président, propose qu'une question soit posée sur les questions politiques que la Commission a longuement abordées, à savoir :

- La question des missions, des programmes, du financement de l'OIF ;
- La question du renforcement de la légitimité démocratique des missions d'observation électorale francophones avec l'APF.

Mme Poirier et M. Kyelem proposent alors que leur question soit en 3^{ème} position et, par conséquent, soit transmise par voie écrite au Secrétaire général de la Francophonie.

La Commission retient donc les deux questions proposées d'une part par **M. Pierre De Bané (Canada)**, président et, d'autre part, par **Mme Michèle André (France)**, vice-présidente, afin de les poser par voie orale au Secrétaire général de la Francophonie, lors de la session de juillet. (*Assentiment*)

9. Confirmation des thèmes des prochains rapports

M. Pierre De Bané (Canada), précise les nouveaux thèmes de rapport qui seront traités pour le printemps 2013 :

- Un rapport de **Mme Michèle André (France)** sur « Etat civil et démocratie » car sans état civil fiable il ne peut y avoir de démocratie ;
- Un rapport de **M. Lambert Kyelem (Burkina Faso)** et **Mme Carole Poirier (Québec)** sur le financement des partis politiques ;
- Un rapport de **M. Martin Nyonyo Balikwisha (RDC)** qui sera défini en juillet ;
- La suite du rapport d'étape sur « Parlement, presse, médias et démocratisation ».

(*Assentiment*)

10. Date et lieu de la prochaine réunion de la commission

M. Pierre De Bané (Canada), président, indique que la prochaine réunion de la Commission se tiendra à Bruxelles en juillet prochain à l'occasion de la session annuelle. A cette occasion, le lieu de la réunion du printemps 2013 sera fixé. D'ores et déjà, le **Président** indique que cette réunion du printemps 2013 sera pour lui, la dernière réunion de printemps de la Commission des affaires parlementaires, dans la mesure où il sera amené à quitter ses fonctions au Sénat du Canada à l'été 2013.

D'ores et déjà, il indique également travailler sur deux *scénarii* pour tenir cette réunion du printemps 2013 qui, dans la logique tournante des régions de l'APF devrait conduire la Commission à rejoindre l'Afrique en 2013, après l'Europe en 2011 et l'Amérique en 2012 : Plus précisément ces projets sont, soit Beyrouth (au Liban), soit l'Océan indien.

Enfin, à l'initiative de **Mme Martine Bondo (Gabon)**, vice-présidente, la Commission exprime à l'unanimité son émotion et sa solidarité à l'attention de la population du Congo-Brazzaville suite à l'explosion de dépôts de munitions puis adopte, à l'unanimité, une motion de remerciement à l'attention de la section canadienne.

Relevé de décisions

La Commission des affaires parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Vancouver a :

ADOPTE l'ordre du jour.

ADOPTE le compte rendu de la commission et le relevé de décisions de la réunion de Kinshasa en juillet 2011.

ADOPTE un message d'amitié à l'attention de l'hon. Andrée Champagne, présidente de la section canadienne et première vice-présidente de l'APF.

ENTENDU une communication de M. Pierre De Bané (Canada), président de la Commission sur l'APF et les autres institutions de la Francophonie internationale.

ENTENDU le rapport présenté par Mme Carole Poirier (Québec) et M. Blaise Lambert Kyelem (Burkina Faso) sur « le nomadisme politique ».

ENTENDU le rapport présenté par M. Louis Vlavonou (Bénin) sur « discriminations et élections libres, justes et transparentes dans l'espace francophone : état des lieux, enjeux et perspectives ».

ENTENDU la communication de Mme Michèle André (France) sur le recueil des procédures et des pratiques parlementaires.

ADOPTE le document de travail présenté par M. Pierre De Bané (Canada) au nom de la section canadienne, portant mémoire et motion sur la nécessité de mieux connaître l'OIF, ses missions, ses programmes, son financement, sa coopération avec l'APF.

ENTENDU le rapport de M. Louis Vlavonou (Bénin) sur les séminaires et les stages.

ENTENDU le rapport de M. Pierre De Bané, Président, sur le programme Noria.

ENTENDU le rapport de Mme Martine Bondo (Gabon) sur les parlements nationaux des jeunes.

ENTENDU le rapport de M. Jean-Claude Maene (Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles) sur le bilan des missions d'observation des élections.

ADOPTE deux questions orales et une question écrite à l'attention de M. Abdou Diouf, Secrétaire Général de la Francophonie.

EXPRIME l'émotion et la solidarité de la Commission à l'attention de la population du Congo suite à l'explosion de dépôts de munitions à Brazzaville.

ADOPTE une motion de remerciement à l'attention de la section canadienne.